

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1176 du 26/09/2023**

Arrêté du 25 septembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR-ADJOINT DE LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES EN CHARGE DES MISSIONS NON-COMPTABLES POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

### **Délégation encadrement supérieur et talents**

#### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire.

Date d'application : 01/10/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR-ADJOINT DE LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES EN CHARGE DES MISSIONS NON-COMPTABLES POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.....3

**PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR-ADJOINT DE LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES EN CHARGE DES MISSIONS NON-COMPTABLES POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**



**ARRÊTÉ**

portant désignation du Directeur-adjoint de la Direction nationale d'interventions domaniales en charge des missions non-comptables pour l'application de l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le décret n° 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2017-1827 du 28 décembre 2017 modifié relatif à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 portant précision de l'affectation de deux administrateurs des Finances publiques à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

Vu l'arrêté du 28 août 2023 portant affectation d'une administratrice de l'État et d'une administratrice des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 28 août 2023 portant affectation d'une administratrice de l'État et d'une administratrice des Finances publiques.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M<sup>me</sup> Isabelle ROUBEROL, administratrice de l'État, directrice-adjointe (groupe VII) à la Direction nationale d'interventions domaniales, est chargée des missions non-comptables, pour l'application de l'arrêté du 28 décembre 2017 susvisé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**Article 2 :** L'arrêté du 29 décembre susvisé est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**Article 3 :** Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 25 SEPTEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>E</sup> GRADE  
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publique

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756